

Soutien informel (applicables à tout le personnel du DFAE)

Le soutien informel permet à la personne victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail de s'informer, de se faire conseiller et/ou de se faire assister. Ces démarches garantissent l'anonymat et la confidentialité. L'anonymat n'est plus garanti dès qu'une procédure formelle et/ou judiciaire est engagée.

